

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Nouvelles

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1941, tome 40, p. 200-206

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

NOUVELLES

TRANSLATION DU CORPS D'UN MARTYR THEBAIN

Les journaux ont annoncé que le 29 juin S. Em, le cardinal Schuster, archevêque de Milan, entouré de ses chanoines, a transporté solennellement les reliques de saint Maxime, soldat de la légion thébaine, de la chapelle de l'archevêché au Dôme.

Ce fut saint Charles, selon l'historien Giussani, qui trouva ce corps en un lieu peu convenable à la vénération des fidèles et voulut le faire transporter au Dôme. Il ordonna que la tête, séparée du tronc, fût déposée dans une urne pour être exposée chaque année au maître-autel.

Lors de la dernière reconnaissance de ces reliques qui restaient soustraites à la piété des fidèles, il y a deux ans, le cardinal archevêque ordonna que la tête serait de nouveau unie au corps dans une urne de bronze avec cristal, qui permettrait de voir et de vénérer le corps entier.

Plusieurs circonstances ont empêché d'exécuter immédiatement l'ordre de l'archevêque. Ce n'est que le 29 juin que le corps a été porté au Dôme et que les fidèles sont venus le vénérer et invoquer ce modèle et protecteur des soldats.

ORDINATIONS ET PREMIERES MESSES

Le 29 juin, S. Exc. Mgr Bieler, évêque de Sion, a conféré le sacerdoce à M. l'abbé **Adrien Garbely**, de Reckingen, qui a célébré sa première messe solennelle dans sa paroisse natale le 6 juillet.

En la fête des saints apôtres Pierre et Paul également, MM. les chanoines du Grand St-Bernard **René Berthod**, de Praz-de-Fort, et **Etienne Raboud**, de Choëx, ont été ordonnés prêtres par S. Exc. Mgr l'évêque de Sion. Ils ont célébré leur première messe le dimanche 6 juillet, le premier à Orsières, le second à Choëx.

M. l'abbé **Antoine Barthoulot** a été consacré prêtre par S. Exc. Mgr de Streng, évêque de Bâle et Lugano, en la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, le 2 juillet. Il a célébré sa première messe solennelle en l'église paroissiale des Bois (Jura bernois), le dimanche 6 juillet.

M. le chanoine **Marcel Michellod**, de l'Abbaye de St-Maurice, a été ordonné sous-diacre par S. Exc. Mgr Burquier, évêque de Bethléem, le dimanche 6 juillet.

M. l'abbé **Fernand Python**, de Semsales, a été ordonné sous-diacre le 6 juillet à Belley (France).

MARIAGE

M. **Jean-René Selz**, médecin-dentiste à Sion, a épousé, le 28 juin, en l'église de Monthey, Mademoiselle Marcelle Barman, de Monthey.

M. **Auguste Fiedler**, médecin-dentiste à Bâle, a épousé, le 3 juillet, en l'église de Sainte-claire, Mademoiselle Jeanne Jaeggy, de Bâle également.

Aux nouveaux époux nous présentons nos compliments et nos vœux les meilleurs.

NOMINATIONS DIVERSES

M. **Hyacinthe Amacker**, président de St-Maurice, a été appelé à faire partie du comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers en qualité de représentant de l'Association valaisanne qu'il préside.

M. **Eugène Trosset**, à Monthey, a été nommé par le Conseil d'Etat valaisan, officier d'état-civil de l'arrondissement de Monthey, et M. **Jean Contat**, de Monthey également, a été nommé substitut.

MM. **Joseph Maxit**, député, à Monthey, et **Alphonse Zufferey**, conseiller municipal, à Sierre, ont été appelés à faire partie du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Valais.

Le 8 juin, à St-Maurice, a été reconstituée la Section valaisanne de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin. Parmi les membres du comité, nous relevons les noms de MM. **Joseph Giovanola** et **Maurice Delacoste**, de Monthey, M. **Jean Coquoz**, de St-Maurice, et M. **Edouard Morand**, de Martigny. Ce dernier fonctionnera comme secrétaire du comité.

LE NOUVEL ARCHIVISTE ET BIBLIOTHECAIRE CANTONAL

Le Conseil d'Etat valaisan a nommé, en juin, M. **André Donnet**, licencié ès-lettres, de Monthey, archiviste et bibliothécaire cantonal. M. Donnet succède à ce poste à M. le Dr Léo Meyer qui, dans l'exercice de ses fonctions qu'il remplissait avec beaucoup de compétence et de conscience depuis 1905, s'est acquis de nombreux titres à la reconnaissance du Valais.

En outre, M. André Donnet occupera le poste de secrétaire de la Commission cantonale des études supérieures.

A M. André Donnet, dont la formation universitaire ne tardera pas à être couronnée par le titre de docteur ès-lettres, nous offrons nos compliments et nos vœux de brillante carrière.

AU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par suite de la démission de M. l'abbé Dr Meyer, ancien vice-président du Conseil de l'Instruction publique, le Conseil d'Etat vient d'appeler à ce poste M. le conseiller national **Joseph Escher**, avocat à Brigue. Au nouveau titulaire de cette charge si importante pour l'avenir de l'Instruction publique dans notre canton, nous présentons nos vœux les meilleurs et l'assurance de notre entier dévouement.

A l'exception de M. **Georges Lorétan**, démissionnaire, les membres de la Commission cantonale de l'Instruction publique ont été confirmés dans leurs fonctions, soit MM. les abbés **E. Défago** et **E. Tscherrig**, anciens professeurs, **MM. B. de Lavallaz**, président du Grand Conseil, et **V. de Werra**, vice-président de Sion.

NOMINATIONS MILITAIRES

M. **René Pellaud**, de Chemin sur Martigny, a été promu par le Commandant des troupes d'aviation au grade de lieutenant.

M. **Jean de Preux**, de Sierre, a été promu par le Département militaire cantonal au grade de lieutenant.

DANS LE BARREAU

M. **Luciano Gianella**, docteur en droit, de Morcote (Tessin), a obtenu ses diplômes d'avocat et de notaire à la suite de brillants examens subis devant la commission cantonale tessinoise.

EN MARGE D'UNE ASSEMBLEE

La Société suisse de psychiatrie a tenu sa 95^e assemblée à Monthey les 14 et 15 juin. A cette occasion M. le Dr **A. Repond**, directeur de Malévoz, lut un rapport extrêmement intéressant sur les « problèmes scientifiques et pratiques communs à la psychiatrie et à la prévoyance en faveur des infirmes et des anormaux ». Ce fut pour la première séance du congrès. A la seconde, MM. les Drs **A. Repond** et **N. Beno** présentèrent une « Démonstration du service médico-pédagogique valaisan et du service social pour les infirmes et anormaux ».

Au banquet officiel du congrès, deux « anciens » de St-Maurice prirent la parole : M. le Conseiller d'Etat **Oscar de Chastonay**, qui salua les participants au nom des autorités cantonales, et M. le député **Maurice Delacoste**, au nom de la commune de Monthey qu'il préside.

La « Chanson Valaisanne » apporta son concours si apprécié à l'assemblée de la Société suisse de psychiatrie dont elle régala les 150 membres présents des plus beaux morceaux de son répertoire. Par une délicate attention, elle s'arrêta à St-Maurice à son retour à Sion. Sous la conduite de son chef, M. le professeur **Georges Haenni**, elle vint donner une aubade à M. le chanoine **Louis Broquet** dans la cour de St-Joseph. Elle chanta quelques chœurs, ceux notamment que notre confrère a écrits pour les « Mains pures », drame valaisan de M. **Maurice Zermatten**, dont nous avons parlé dans les derniers « Echos ». Professeurs et élèves du collège, qui entouraient M. Broquet, apprécièrent vivement les productions de la « Chanson Valaisanne » et l'applaudirent chaleureusement.

UNE AUDITION CONSACRÉE AUX ŒUVRES DE M. LE CHANOINE BROQUET

Le jeudi 5 juin, les auditeurs de Radio-Sottens ont eu la joie d'entendre une audition de quelques œuvres musicales de M. le chanoine **Louis Broquet**. M. Henri Jaton, maître de chapelle à Notre-Dame du Valentin, présenta le compositeur en termes extrêmement sympathiques et caractérisa chacune des œuvres qui allaient être exécutées par des artistes de choix. Au programme figuraient la Pastorale pour violon et orgue, la Toccata pour orgue et une Suite pour orchestre à cordes, ainsi que trois airs composés sur des poèmes d'Alfred de Musset. Les interprètes étaient MM. Læw et Cramer, Mlle Marie-Louise Rochat, accompagnée au piano par M. H. Ottone, et un orchestre à doubles cordes, dirigé par M. Victor Desarzens.

L'audition fut parfaite et procura une intense joie aux nombreux amis de M. le chanoine Broquet dont les talents sont remarquables et qui, disait le « Nouvelliste valaisan », « unit une technique impeccable à la sensibilité où se reconnaissent les vrais artistes ».

DIPLOMES DE MATURITÉ

M. **Richard Schmid**, d'Ernen (Conches), a brillamment subi ses examens de maturité au collège de Brigue. Il a obtenu le diplôme du premier degré. M. **Louis Meichtry**, de Sierre, a également subi avec succès sa maturité.

Avec succès également, MM. **Henri Gard**, de Sierre, **Georges de Kalbermatten**, de Sion, et **Jean Luder**, de Sembrancher ont subi leurs examens de maturité au collège d'Engelberg.

Nous prions nos anciens qui auraient subi des examens analogues avec succès de nous le faire savoir.

ECHO SYMPATHIQUE

Le Carnet des Lettres de la « Gazette de Lausanne » du 29 juin, que rédige M. Jean Nicollier, signale avec sympathie « à tous les amis du Valais les intéressantes notes sur la littérature valaisanne que vient de publier dans les « Echos de St-Maurice » M. **J.-B. Bertrand**. On trouvera dans ces pages objectives force renseignements biographiques et des jugements mesurés. »

Merci à M. Nicollier qui veut bien écrire qu'« on ne lit jamais sans profit ni sans agrément la vivante revue de l'Abbaye de Saint-Maurice ».

PUBLICATIONS

M. **Jean-Marie Musy**, ancien Président de la Confédération, vient de publier à l'imprimerie nouvelle Ch. Corbaz, S. A., à Montreux, un livre qui rencontre la faveur du public. Il est composé d'extraits des conférences données par l'ancien conseiller fédéral à Lausanne, Neuchâtel, Nyon, Fribourg, Orbe, Vevey et Genève en novembre et décembre 1940, puis en janvier et février 1941. On sait l'ardent patriotisme de M. Musy, sa conception claire des grands problèmes que pose pour notre pays la situation actuelle. Ami ou adversaire, nul ne peut rester indifférent à ses idées. « Sous réserve du maintien de notre indépendance politique et de notre liberté culturelle (il est deux choses que nous ne discutons pas, Dieu et la Patrie), écrit M. Musy à la dernière page de « La Suisse devant son destin », apportons loyalement notre collaboration à la réorganisation de l'Europe. » La dernière phrase du volume est la suivante : « Puissent les hommes à qui incombera la redoutable mission d'organiser l'Europe, n'oublier jamais que la solidarité, base de l'ordre, n'est fructueuse qu'à la condition de rester l'écho terrestre de la loi éternelle de l'universelle charité. »

M. **Louis Perraudin**, avocat à Sierre, nous adresse, au moment d'imprimer les « Echos », un livre qu'il vient de faire paraître aux Editions de la Baconnière, à Neuchâtel, et qui est intitulé : « Jeunesse du Pays ». L'auteur déclare qu'il faut envisager, pour l'avenir, des solutions concrètes qui accorderont au travail intellectuel et manuel sa juste place même dans la vie publique. Il préconise un ordre corporatif hiérarchisant les valeurs, défendant la justice sociale sous l'égide de gouvernements forts et respectueux d'une démocratie épurée.

« LA DIVINE EQUIPEE DE MONSIEUR VINCENT »

M. le chanoine **Louis Poncet**, curé de St-Maurice, vient d'éditer une nouvelle œuvre dramatique à l'Imprimerie St-Augustin. Elle se présente fort bien et sera accueillie, nous n'en doutons pas, avec faveur par le public lettré. Le titre de la pièce, que l'auteur a dédiée à S. Exc. Mgr Burquier à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, est le suivant : « La divine équipée de Monsieur Vincent ». Ecrite pour le jubilé du Servan à Lausanne, elle fut jouée dans la grande salle du Comptoir suisse de cette ville le 22 juin. Plus de 3000 spectateurs assistaient à la représentation qui coïncidait avec la célébration par les catholiques vaudois du cinquantième anniversaire de l'encyclique « *Rerum novarum* ».

Le premier, S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, voulut dire à M. le chanoine Poncet, à la fin du spectacle, son admiration et ses compliments. Il le rangea parmi les maîtres du théâtre en notre époque et dans notre pays.

La presse romande s'est exprimée avec beaucoup de sympathie sur « La divine équipée de Monsieur Vincent ». Le « *Nouvelliste valaisan* » du 24 juin a écrit que la pièce « s'apparentait à la fois au théâtre du moyen âge et au drame shakespearien ». Elle a révélé « un auteur désormais en pleine possession de ses moyens ». Puis il ajoute :

Comme en se jouant, il nous transporte en des lieux et en des temps fort distincts les uns des autres, il fait intervenir les archanges et les démons qui se disputent le grand apôtre du XVII^e siècle, il nous touche et nous fait rire, il nous tient hale-tants et anxieux puis nous restitue le calme ardemment désiré dans l'apaisante vision de la grâce qui emporte les âmes et les soustrait au démon tentateur. Quel beau théâtre ! Et quelle réconfortante leçon !

M. Michel Jaccard (« *Feuille d'Avis de Lausanne* » du 23 juin) ne mettait pas en doute « le talent du brillant auteur de St-Maurice » en se rendant au Comptoir suisse l'après-midi du 22 juin. « On pouvait s'attendre à une agréable pièce de circonstance », écrit-il. « Ce fut tout que cela », et il dit son sentiment :

Le mystère du chanoine Poncet nous paraît être — tous termes pesés et mesurés — l'une des très belles créations théâtrales de ces dernières années. Avec une audace extraordinaire, l'auteur des « *Rogations* » a renoué avec la tradition délaissée du Mystère moyenâgeux, où l'unité de temps et d'action est sans cesse rompue, où le pathétique rejoint le comique, où la fantaisie la plus ailée côtoie le réalisme le plus accentué. Il faut posséder un talent très nourri en même temps qu'un métier sans défaillance pour oser aborder un genre aussi contrasté. M. le chanoine Poncet a prouvé qu'il possédait l'un et l'autre ; il n'y a pas une erreur de construction, pas une faute de goût, pas une longueur dans son œuvre dernière. Et quel souffle, quelle puissance dramatique,

quelle jeunesse et quelle ferveur dans cette « Divine équipée de Monsieur Vincent » !

Nous avons été trop abondant en rendant compte des autres parties de la cérémonie pour pouvoir nous arrêter comme il faudrait sur ce très beau morceau de théâtre religieux. On veut espérer que la reprise de l'œuvre sur notre scène municipale nous permettra d'y revenir à loisir.

Ce qu'il convient de préciser dès maintenant, c'est la qualité du montage de ces neuf tableaux. M. Paul Pasquier avait créé une mise en scène plastique, à la fois sobre et colorée, admirablement adaptée à l'esprit de l'œuvre. C'est M. Paul Pasquier qui avait imaginé les décors, lesquels bénéficièrent du talent d'exécution de M. Jean Thoos. Quant à la distribution, elle fut extrêmement bien. MM. Paul Pasquier, Jean Mauclair, Claude Mariau, Jean Ayme, Francis Clerc, Mmes Olga Ugane et Nanine Rousseau, entourés de comparses adroits et sincères assurèrent le triomphe de cette admirable création.

M. Jean Nicollier (« Gazette de Lausanne » du 24 juin) relève la parole de Mgr Besson qui voit en M. Poncet un auteur « en passe de devenir l'un des maîtres du théâtre populaire ». Il dit de l'œuvre récemment créée : « Ecrite dans une langue souple et belle, pleine de feu et de foi, faisant alterner habilement des intermèdes comiques ou réalistes avec des scènes capitales et pleines d'envolées, l'œuvre est allée aux nues ».

L'action commence au ciel, où les trois archanges Michaël, Gabriel et Raphaël disputent à Satan l'âme de Vincent de Paul, poursuit M. Nicollier. Le paysan landais se dépouille peu à peu de ses attaches terrestres, au cours de rudes aventures, qui se déroulent comme un « match » entre le bien et le mal, avec des péripéties tour à tour comiques, émouvantes ou cruelles comme la vie.

Il faut dire que les décors de M. Thoos, la mise en scène savante et souple de M. Pasquier qui avait harmonisé par surcroît les teintes des costumes, l'excellence de l'interprétation ont puissamment concouru au succès. Mais et surtout, ce succès est dû à la saveur du texte, à la science aussi du dramaturge.

A son tour, M. Edmond Ganter, dans le « Courrier de Genève » du 23 juin, a fait l'éloge de la nouvelle pièce de M. le chanoine Poncet. Dans la « Liberté » du 26 juin, le correspondant lausannois de ce journal, M. A. A., affirme que « La divine équipée de Monsieur Vincent » fit une profonde impression sur l'auditoire, et toutes les personnes à qui sont familiers les arcanes de l'art théâtral s'accordent à reconnaître que M. le chanoine Poncet possède toutes les qualités qui font le dramaturge de race. Il n'en fallut pas davantage pour que l'exécution, confiée à des artistes de valeur, fût un triomphal succès, digne pendant de celui que connut, à Vérollez, en septembre dernier, « La Passion des Martyrs d'Agaune ».

F.-M. BUSSARD